

COMMUNE D'ANDERLECHT  
Service de l'Urbanisme  
Place du Conseil, 1  
1070 BRUXELLES

V/Réf : 47479  
N/Réf. : AVL/ah/AND-  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

**Objet :** ANDERLECHT. Rue de la Cantilène, 25. Demande de permis d'urbanisme portant sur la construction d'une maison unifamiliale.  
*Dossier traité par M. Serge Dielens*

Suite à votre courrier du 9 août 2011 sous référence, réceptionné le 22 août dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 7 septembre 2011.

La demande concerne la parcelle située rue de la Cantilène, 25 et comprise dans la zone de protection du Scheutbos. Elle vise la construction d'une maison unifamiliale conforme à la typologie et au gabarit des autres maisons du front bâti.

La Commission n'a pas traité la demande dans le détail **car elle constate que les travaux proposés n'auront pas d'impact sur le bien classé**. Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique que patrimonial (respect du RRU et autres réglementations en vigueur).

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme I. Leroy) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)